Le magazine municipal d'information

le Mag n° 16

EVREUX VILLE

Accessibilité, la municipalité s'engage

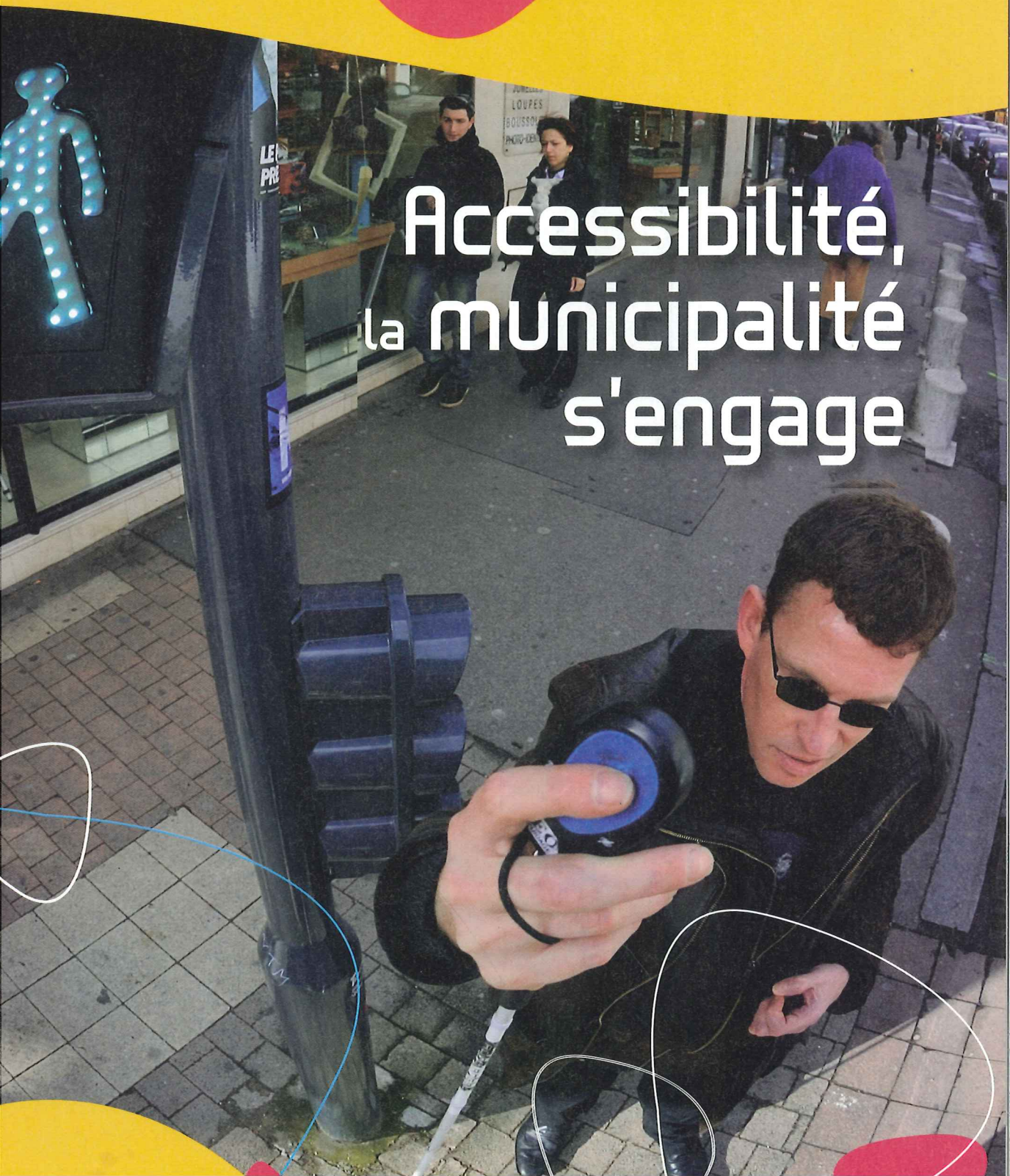

Accessibilité : «Ce qui n'a pas été fait, nous le faisons »

Un classement récent place la ville d'Évreux en bas de la liste des villes les moins accessibles aux personnes handicapées. Quel bilan dressez-vous ?

Michel Champredon : La ville est telle que nous l'avons héritée de nos prédécesseurs. Pendant la campagne électorale de 2008, nous avions mis l'accessibilité de la ville au titre de nos priorités du mandat. Dès notre arrivée, cette question était donc une de mes priorités. Nous nous sommes rapidement rendu compte que le cadre de vie quotidien, à Évreux, avait été pensé pour des individus « valides ». L'exclusion des personnes ayant des difficultés à se déplacer était une réalité. Une situation inacceptable ! Comment, en effet, cautionner le fait que certaines personnes puissent se rendre à leur travail, faire leurs courses ou pratiquer des loisirs alors que d'autres étaient « prisonnières » en raison d'un système inadapté ! Dans ce contexte où tout est à « reconstruire», la tâche est immense et les obstacles nombreux. En deux ans, la nouvelle majorité municipale a pris le problème à bras le corps pour manifester, au-delà des obligations réglementaires, son engagement à donner à la personne handicapée sa place dans la cité.

Qu'avez-vous encore prévu pour améliorer l'accessibilité de notre ville dans les années à venir ?

M.C.: Le Plan de déplacements urbains, que la Ville d'Évreux élabore actuellement, prendra en compte, de façon transversale, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. D'ores et déjà, tous les travaux d'urbanisme, toutes les réalisations immobilières de la ville d'Évreux (Scène des musiques actuelles et contemporaines, théâtre...) intègrent l'obligation d'accessibilité à tous. Un exemple : **49 carrefours sont équipés** de feux tricolores sur l'ensemble du territoire de la ville, soit 195 passage-piétons. Dans le cadre des travaux liés au plan de relance, **200 signaux sonores** sont actuellement en cours de pose sur l'ensemble des carrefours où ce type d'équipement n'était pas encore déployé, soit une centaine de passage-piétons équipés pour un montant de 105 000 € ttc environ. Grâce à ce dispositif, les personnes malvoyantes pourront savoir, via une télécommande fournie par la collectivité et un message sonore, à quel moment traverser sans danger. Ne plus exclure les personnes handicapées passe aussi par une diffusion des informations utiles au quotidien. **Le nouveau site Internet** de la Ville a été conçu dans cet esprit, pour respecter les dernières normes en matière d'accessibilité. Concernant les lieux publics, **l'accès à l'Hôtel de ville** est en cours de totale réorganisation pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le programme, dont le montant est estimé à 300 000 €, concernera l'accès au bâtiment, les places de stationnement et le cheminement extérieur. Il reste, bien sûr, du chemin à parcourir avant qu'Évreux ne devienne un modèle en terme d'accessibilité mais ensemble, nous allons surmonter ce défi !

Accessibilité de la ville, la municipalité s'engage

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances insiste notamment sur la volonté de rendre effectif l'accès de la cité, en renforçant l'obligation du cadre bâti et des transports et en améliorant l'accès des personnes handicapées à l'éducation, à l'emploi et à la vie sociale.

Depuis les élections municipales 2008, Évreux dispose d'**un adjoint au maire**, Sid-Ali Ferrouk, en charge de l'accessibilité de la ville et du respect des personnes handicapées. **La création d'un service santé handicap** à la Maison de la santé de la Ville d'Évreux est un autre acte fort. Là, les personnes handicapées bénéficient d'un accueil, d'une information et d'une orientation individualisée portant sur tous les champs de la vie sociale (loisirs, accès aux droits, mobilité ...). Des actions favorisant leur intégration (création d'outils adaptés, actions d'information collective) y sont aussi développées. L'accès à l'information est également un droit.
La Maison de la santé en relation avec plusieurs services municipaux travaille à l'organisation d'un forum sur le handicap.

Le nouveau site Internet de la Ville d'Évreux www.evreux.fr est accessible aux handicapés visuels.

L'ACCÈS AUX CENTRES DE LOISIRS

La Ville d'Évreux encourage **l'accueil d'enfants en situation de handicap** en centre de loisirs ou sur le temps périscolaire. Les éducateurs municipaux reçoivent des formations afin d'améliorer la qualité de la prise en charge. L'accueil est individualisé avec une prise maximum d'information auprès de spécialistes. Tous les enfants des centres de loisirs sont par ailleurs sensibilisés au handicap de leur camarade. Commentaire d'une directrice de centre : « *L'accueil d'un enfant handicapé demeure toujours une expérience forte... pour les adultes. Les camarades de jeu prennent ça avec plus de simplicité.* »

UN PATRIMOINE SCOLAIRE EN CONSTANTE ADAPTATION

Le patrimoine scolaire ébroïcien est ancien et parfois peu adapté à l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap. Toutefois la Ville d'Évreux respecte une règle fondamentale : **chaque enfant peut accéder à l'ensemble des locaux de son école.** L'été dernier, une rampe a été installée dans l'école élémentaire de Navarre. L'été prochain, une autre sera placée à Jacques-Prévert. Enfin, chaque quartier dispose d'un établissement dit « accessible. » Lors des projets de réhabilitation complète, comme par le passé à l'école élémentaire Isambard ou prochainement à Romain-Rolland, des travaux de mise en accessibilité sont obligatoirement réalisés.

1

Mag La Loi du 11 février 2005 a pour objectif de changer le regard que la société porte sur le handicap. Pensez-vous que la prise en compte du handicap peut représenter un atout pour une collectivité sur le plan humain et technique ?

Sid-Ali Ferrouk : *« Ça tombe sous le sens ! Notre cadre de vie a longtemps été pensé pour des individus « valides » renforçant l'exclusion des personnes qui peinent à se déplacer. La loi pose un cadre finalement républicain en rendant la cité accessible à tous.*

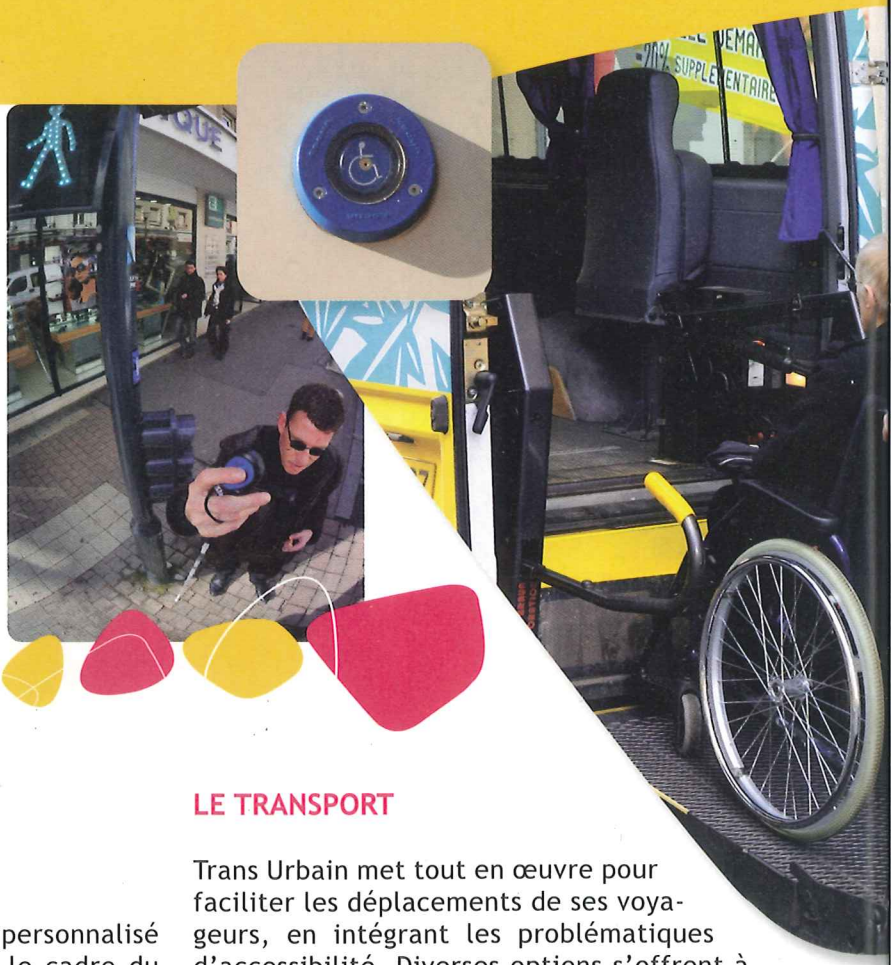

L'ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE ENTIÈREMENT REVUE

L'accès est en cours de totale réorganisation pour les personnes à mobilité réduite. Le programme (estimé à 300 000 €) concernera les places de stationnement, le cheminement extérieur, l'entrée principale et celles des services État-Civil, Élections et Décès. L'ascenseur sera remplacé par un autre répondant aux normes actuelles. Un bureau de permanences sera installé au rez-de-chaussée, ainsi que des sanitaires.

SIX « VISIO GUICHETS »

En complément à l'accompagnement personnalisé assuré à la Maison de la santé, dans le cadre du Relais communication sourds entendants en Langue des signes française, la Ville d'Évreux propose, depuis le 1er octobre 2009, un dispositif pour les personnes sourdes, unique dans le département de l'Eure.
Il s'agit de six « visio guichets » répartis dans différents équipements de la cité : l'Hôtel de ville, la Maison de la santé, le Centre communal d'action sociale, l'accueil de la rue de la Petite-Cité, la Direction générale des services techniques et la mairie annexe de La Madeleine.
Ces guichets équipés du dispositif de « visio-interprétation » permettent à la centaine de personnes sourdes recensées à Évreux et pratiquant la langue des signes française, d'accéder de façon autonome à l'information dispensée par les services municipaux. Une quinzaine d'agents a bénéficié d'une formation spécifique.

LE TRANSPORT

Trans Urbain met tout en œuvre pour faciliter les déplacements de ses voyageurs, en intégrant les problématiques d'accessibilité. Diverses options s'offrent à la personne handicapée : des bus spécialement aménagés, un minibus dédié et le taxibus.
Dans le détail, Trans Urbain compte 4 lignes de bus accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil ; 26 véhicules sont équipés de rampe d'accès sur les 41 véhicules du parc ; 3 véhicules peuvent transporter 2 fauteuils simultanément ; 19 disposent de SME (Système multimédia embarqué) annonçant visuellement et de manière sonore les arrêts ; enfin, 11 arrêts sont équipés de bornes d'informations dynamiques.
Pour les personnes en fauteuil ne pouvant emprunter de manière autonome les lignes régulières de bus, un véhicule adapté est mis en place pour prendre en charge, de « porte à porte », les besoins en déplacement.

Pour tout renseignement : www.transurbain.com

Mag Comment la prise en compte du handicap est-elle intégrée ?

Sid-Ali Ferrouk : « *Elle est intégrée dans l'ensemble des projets développés par la Ville d'Évreux. Il s'agit désormais d'un paramètre prioritaire. Dans quelques mois, l'ensemble des services municipaux disposera d'un référent handicap afin d'améliorer la transmission des informations. Autre action concrète avec la création d'une charte signée par les bailleurs sociaux et le guichet unique. L'objectif est de centraliser les demandes de logements accessibles et les offres des bailleurs. Ce qui n'a pas été fait par nos prédécesseur, nous le faisons.* »

LE STATIONNEMENT

Notre cité dispose de 1 765 places de stationnement signalisées sur la voie publique, dont 304 emplacements GIG/GIC, réservés aux personnes handicapées.
Ils doivent respecter des règles dimensionnelles précises. Les personnes handicapées peuvent bénéficier, selon leur handicap, d'un macaron GIG (Grand invalide de guerre)/GIC (grand invalide civil). Les places concernées sont signalées par un marquage au sol.

LES DÉPLACEMENTS

A Évreux, il existe 49 carrefours équipés de feux tricolores sur l'ensemble du territoire, soit 195 passage-piétons. 200 signaux sonores sont actuellement en cours de pose sur l'ensemble des carrefours où ce type d'équipement n'était pas encore déployé. Montant de l'opération : environ 105 000 €.
Ce dispositif permet aux personnes malvoyantes de savoir, grâce à une télécommande fournie gratuitement à la Maison de la Santé, à quel moment elles peuvent traverser sans danger.

LE FUTUR PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Conformément à l'article 45 de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, l'élaboration du Plan de déplacements urbains de la Ville d'Évreux prendra en compte tous les types de handicaps et toutes leurs formes de déplacements. Ces nouvelles obligations concernent tous les usagers, y compris les personnes âgées, les enfants et plus généralement toutes les personnes gênées à titre temporaire ou permanent dans leurs déplacements.
D'ores et déjà, tous les travaux d'urbanisme, toutes les réalisations immobilières de la Ville d'Évreux (Scène des musiques actuelles et contemporaines, théâtre...) prennent en compte l'obligation d'accessibilité à tous. •

Quel rôle joue la Commission communale accessibilité ?

Sid-Ali Ferrouk : « *Elle est force de proposition, mais son rôle demeure consultatif. L'action de la commission communale accessibilité fonctionnera en complémentarité de la commission communautaire qui devrait être créée cette année. Cette dernière possédera des pouvoirs décisionnaires.* »